



Communiqué de Presse du 16/12/25

Médecins hospitaliers du CH Digne les Bains

Equipe soignante des Urgences/SMUR/SAMU 04

CGT CH Digne Et AMUF 04

Madame, Monsieur

Nous apprenons avec consternation que notre hôpital et notre service d'urgences se voient une fois de plus concernés par des mesures à même de dégrader nos conditions de travail et la prise en charge de nos patients.

Alors que le service sort d'une mobilisation soutenue de son équipe débutée en mars 2025, et nous ayant permis, de haute lutte, de pouvoir envisager une préservation de notre effectif médical et de nos conditions d'exercice ; alors que les personnels témoignent de la dégradation constante de leurs conditions de travail et des difficultés qu'ils ont à assurer la qualité et la sécurité des soins (via des préavis de grève ou l'instance FSSSCT), nous voici tous exposé cette fois à une perte d'effectif qui, si elle semble jugée mineure, impacte néanmoins un fonctionnement satisfaisant jusqu'alors pour nos équipes et les services de l'hôpital.

Nous refusons catégoriquement que sans avoir été consultés, sans discussion préalable, les services du Centre Hospitalier de Digne, dans leur ensemble, personnel médical et paramédical, soient de nouveau une variable d'ajustement.

Nous rappelons une fois de plus que le SAU du CH Digne reste le dernier service d'urgences fonctionnel du département, sous les conditions sine qua non de la présence d'un arrêté de régulation d'une part, et de la réalisation d'un volume de temps additionnel (non lié à nos obligations de service) aux proportions conséquentes d'autre part.

Aux urgences, cette situation d'équilibre précaire nous aura permis au sortir d'un été critique d'assurer le maintien de l'ouverture 24h/24 et 7j/7, l'accueil des praticiens urgentistes recrutés le plus récemment dans des conditions attractives, la prise en charge les internes du service de manière adaptée, tout en poursuivant des soins de qualité satisfaisante dans la mesure des moyens à notre disposition.

Dans ce contexte, nous apprenons des suppressions de postes, aux urgences comme dans les services d'hospitalisation, concernant aides-soignantes, brancardiers, infirmiers de coordination (assurant la coordination infirmière du service, la gestion du matériel, des médicaments, le point des lits disponibles et la coordination des hospitalisations au fil de la garde pour ce qui concerne les urgences).

Aux urgences, les suppressions de postes de nuit envisagées (ASH-Brancardiers) exposent, en particulier de nuit et alors que le SAU Digne est le seul service de recours du département, à une disponibilité moindre des aides-soignantes pour les soins dans une activité où l'accueil de patients âgés est fréquent, exposant les patients à des complications somatiques et à des soins indignes (escarres, aide au déplacement pour accès aux sanitaires...).

Cette suppression pose par ailleurs pour l'équipage SMUR une question de sécurité majeure quant à la conduite d'un véhicule de SMUR de nuit par un ambulancier ne disposant plus de période de repos avant ou autour d'une éventuelle intervention.

Enfin les suppressions de poste concernant les lits d'aval restent tout aussi inadmissibles. La suppression des AS (Aides-Soignantes) de nuit dans les services d'étages ne laissent plus que les IDE (infirmier(e) diplômée d'état) pour assurer l'ensemble des soins ; les diminutions d'effectifs en journée vont compliquer les prises en charge mais aussi retarder les admissions en service, y compris en chirurgie ambulatoire où un poste d'IDE est supprimé malgré l'augmentation de l'activité. Les patients se retrouveraient là encore exposés à des complications de nursing, à des retards de réalisation de prescriptions, à un retard de transfert des urgences vers les services avec allongement du temps de séjour aux urgences (impliquant une morbi-mortalité accrue démontrée chez les patients de plus de 75 ans au-delà de 3h passées aux urgences), à une surcharge de la capacité d'accueil des locaux du SAU.

L'adoption du PLFSS 2026 par l'assemblée cette semaine s'accompagne d'un ONDAM réévalué de 1,6 à 3% contre 3,4% l'an dernier, laissant espérer un financement moins contraint de l'hôpital qu'il n'était prévu. S'il reste insuffisant par rapport aux dépenses de santé contraintes, le mode de financement ne saurait se traduire par une dégradation des soins ou de la prise en charge de nos patients. D'autres postes d'économie semblent mobilisables sur l'hôpital et nous construisons des propositions dans ce sens.

Une première réunion de l'ensemble de l'équipe soignante des urgences regroupant personnel médical et paramédical s'est tenue ce lundi 15 Décembre, pour entamer un travail de construction de propositions alternatives et doit être suivie d'un travail regroupant plus largement médecins et paramédicaux des autres services du centre hospitalier. L'objectif en est la construction de propositions sérieuses et de solutions pérennes concernant la gestion de l'hôpital de Digne, sans y sacrifier la qualité des soins ou l'attractivité.

Solidaires de nos équipes paramédicales, nous médecins du CH Digne, sommes d'ores et déjà mobilisés pour nous opposer à ces décisions brutales .

La fermeture annoncée de lits du fait de l'absence dans un futur proche (1 à 3 mois) de gériatre ou de pneumologue en poste dans les services concernés (Gériatrie, Pneumologie) devrait faire tendre tous les efforts du GHT vers le recrutement de ces médecins de manière urgente, afin d'éviter un effondrement des capacités d'hospitalisation. A ce jour aucune alternative à cette sombre perspective n'a été communiquée à nos équipes, hormis des réductions de lits et de personnels qui n'amélioreront ni l'attractivité, ni les prises en charge.

Concernant l'équipe des urgences, toute aggravation de la pénibilité de nos conditions de travail nous contraindrait, encore une fois, à préserver les ressources médicales afin d'éviter des départs du service ou de nouvelles situations pathologiques, nous contraignant à reconfigurer le temps de travail des médecins dans ce sens.

Dans un souci de devoir déontologique, nous partagerons avec les usagers et les élus du département une information fidèle et éclairée comme nous l'avons fait jusqu'alors, répondant ainsi à notre mission de soignant.

Nous demandons fermement une suspension du « plan d'efficience » imposé par la direction du GHT, afin de permettre à l'ensemble des acteurs concernés de poursuivre l'élaboration de propositions pérennes et constructives, par le biais de discussions coordonnées entre tous les acteurs concernés.

Equipes médicales et paramédicales du SAU Digne les Bains.

Equipe paramédicale du service de Chirurgie CH Digne.

Dr Breton Hugues – Délégué départemental AMUF 04,

Dr Dedieu-Anglade Lucas délégué départemental AMUF 04,

Dr Pedrosa Sandra, Dr Klein Isabelle, Dr Carrère Chantal, Dr Coulon Yann, Dr Attali Alexis, Dr Soulleihet Valery, Dr Levaillant Thomas, Dr Casanova Denis, Dr Argenone Fabien, Dr Majri Mehdi, Dr Karpoff Philippe, Dr Debusschere Frederic Arnaud, Dr Rieunier Vincent, Dr Cotronis Charlotte, Dr Blanchard Marc, médecins urgentistes.

Dr Guignon Irmine, Pneumologue.

Dr Panagiotis Akitopoulos, chirurgien orthopédiste.

Dr Rey Jean Pierre, Réanimateur-anesthésiste.

Dr Delattre Raphaelle, réanimateur-anesthésiste.

Dr Ibanez Astrid, réanimateur anesthésiste .

